

Département du Calvados

Session du lundi 23 novembre 2020



SOMMAIRE

- **Décision modificative n° 2** p. 3
Le Département mobilisé face à la crise
- **Schéma départemental de l'enfance 2021-2025** p. 5
Assurer à chaque enfant un avenir aussi serein que possible
- **Aides aux territoires** p. 7
Evolution de certains dispositifs en faveur des petites communes
- **Schéma départemental de la politique culturelle** p. 8
Bilan 2017-2020
- **Viabilité hivernale sur les routes départementales** p. 10
Plus de 70 agents mobilisés

Décision modificative n°2

Le Département mobilisé pour faire face à la crise

La session de novembre de l'assemblée départementale du Calvados, traditionnellement consacrée à l'adoption de la dernière décision modificative du budget, permet de procéder au réajustement des prévisions budgétaires en fin d'exercice.

Pour la première fois, ce projet modificatif s'inscrit dans un contexte particulièrement bousculé par la crise sanitaire qui entraîne dans son sillage une crise sociale sans précédent. Pour autant, cette fin d'année 2020 enregistre, contre toute attente, une bonne tenue du marché de l'immobilier et, par voie de conséquence, un niveau d'encaissement des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) de l'ordre de 120 M€ autorisant une inscription supplémentaire de 30 M€ au budget 2020.

Les marges de manœuvre ainsi dégagées, corrélées à une gestion rigoureuse des finances, permettent au Département du Calvados de renforcer ses enveloppes courantes et de faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise.

Afin d'anticiper une **hausse prévisible des bénéficiaires du RSA** sur la seule année 2020, le Département va ainsi porter sa prévision à 89,4 M€ (+3,9 M€). Une nouvelle augmentation de de l'ordre de 15 M€ est d'ores et déjà envisagée pour 2021.

Il est également nécessaire de **renforcer les dépenses d'aide sociale à l'enfance** (+ 1,612 M€) afin notamment d'assurer financement du dispositif d'aide à l'autonomie des jeunes majeurs et le versement des primes Covid-19 aux établissements en charge de l'enfance. Ces primes concernent également les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Enfin, le Département va mobiliser **10 M€ pour financer de nouvelles mesures dans le cadre de son nouveau plan de relance sociale** (voir le dossier de presse dédié sur [calvados.fr : https://www.calvados.fr/presse/covid-19-nouvelles-mesures-pour-faire-face-a-la-crise-sociale](https://www.calvados.fr/presse/covid-19-nouvelles-mesures-pour-faire-face-a-la-crise-sociale)) : des réponses concrètes pour amortir les conséquences d'une crise sans précédent, faire face à des situations de grande détresse et au risque d'effondrement social.

Parmi ces mesures :

- La mise à disposition de 15 000 chèquiers solidaires Calvados de 400 € destinés aux personnes en activité fragilisées par la crise, aux associations d'aide alimentaire, aux étudiants et aux personnes en situation de précarité, utilisables pour les dépenses alimentaires, les produits d'hygiène, les produits de première nécessité et les dépenses de carburant ;
- Le soutien aux plus démunis par des aides exceptionnelles aux associations d'aide alimentaire et de lutte contre la pauvreté ;
- Une majoration de 50 % des bourses attribuées à 7 733 collégiens calvadosiens ;
- L'acquisition de 290 tablettes pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes en perte d'autonomie et contribuer à rompre leur isolement ;
- 3 mois de téléassistance offerts à tous les nouveaux souscripteurs ;
- Une prime Covid-19 pour tous les assistants familiaux et les personnels des résidences autonomie ;
- Le rehaussement du plafond d'aide aux jeunes.

En investissement, la décision modificative est marquée par un report de 17,8 M€ en raison des retards pris dans l'avancement des projets en période de crise sanitaire. Pour autant, le niveau d'investissement, qui devrait s'élever à 126,5 M€ restera soutenu.

Schéma départemental de l'enfance 2021-2025

Assurer à chaque enfant un avenir aussi serein que possible

L'une des principales missions du Département est d'aider, d'accompagner et de protéger les enfants et leur famille. Pour y parvenir, il s'appuie sur un schéma stratégique, véritable outil de référence, qui établit les grands axes en matière de prévention et de protection de l'enfance. Dans un contexte de crise où les difficultés sociales touchent un nombre croissant de Calvadosiens, la protection des enfants et le soutien aux familles prennent une importance accrue.

Adopté par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2020, le schéma départemental de l'enfance 2021-2025 réaffirme les principes qui fondent l'action départementale et qui constituent autant d'engagements à décliner concrètement, pour répondre de façon adaptée à l'évolution des problématiques liées à la protection de l'enfance, tout comme aux évolutions réglementaires et législatives.

Schéma désormais unique, il vient remplacer les schémas « enfance et famille » et « protection maternelle et infantile » adoptés respectivement en 2008 et 2011 qui avaient été prorogés et progressivement complétés jusqu'à ce jour. Ces deux grandes politiques publiques sont en effet intimement corrélées, la première permettant d'éviter le recours à la seconde et la seconde de proposer une protection quand la prévention ne suffit plus.

« Ces enjeux et les défis qui se présentent à nous sont cruciaux. Ils demandent que nous y allouions les moyens nécessaires et c'est bien notre ambition pour les années qui viennent. Le Département du Calvados est déjà porteur d'une politique très volontariste, par les sommes consacrées et les ressources humaines déployées au quotidien, mais souhaite aller encore plus loin en adoptant ce schéma ambitieux. Par cette responsabilité collective, nous nous engageons, grâce aux mesures et actions développées, à être toujours au plus près de nos enfants et assurer, à chacun d'entre eux, un avenir aussi serein que possible. »

Jean-Léonce Dupont
Président du Département du Calvados

Le schéma de l'enfance 2021-2025, porté par le Département du Calvados, chef de file de la protection de l'enfance, est le résultat d'une démarche participative qui s'est déroulée de février 2019 à novembre 2020 et a réuni plus de 350 professionnels, agents du Département et de très nombreux partenaires.

Il s'articule autour de 3 grands axes et 73 grandes actions parmi lesquelles on peut retenir :

AXE 1 : Prévenir et proposer des services, notamment sur le plan de la santé, pour toutes les familles calvadosiennes

Objectif : prévention santé = PMI, porte d'entrée pour prévenir et orienter

1. Mieux faire connaître la PMI auprès des professionnels et du grand public
2. PMI : doublement des entretiens prénataux précoces (4^e mois)
3. PMI : un bilan de santé pour chaque enfant en école maternelle : 100% des enfants d'ici 3 à 4 ans (66% aujourd'hui)

Objectif : soutenir les modes de garde adaptés aux besoins de familles

4. Accompagnement des assistants maternels en proximité par les puéricultrices

AXE 2 : garantir l'accueil de chaque enfant

Objectif : repérer plus efficacement les situations de danger

5. Harmonisation des pratiques : formation des agents au programme d'évaluation des situations et observations participantes en protection de l'enfance (ESOPPE) : qu'est-ce qu'un enfant en danger ? que sont ses besoins vitaux ? = référentiel unique et objectif
6. Dispositif en milieu ouvert : étude sur la mesure unique (réponse personnalisée, adaptée aux besoins de l'enfant pour limiter la rupture des parcours)

Objectif : Renforcer les dispositifs pour éviter le recours au placement

7. 2022 / Expérimentation d'un SAMU-enfance pour 100 enfants de l'agglomération de Caen – plateforme téléphonique, service 7j/7 24h/24 pour des enfants sans mesure avec intervention intensive pendant 3 mois pour éviter l'entrée dans l'ASE
Création d'une plateforme de répit pour les parents des nourrissons (prévention bébé secoué)

Objectif : résorber la liste d'attente pour accueillir tous les enfants

8. Des capacités d'accueil augmentées (2023 : + 35 places d'accueil via un appel à projets à des structures, + 50 places PEAD et uniformisation des tarifs, + 22 places dans des structures spécialisées pour les enfants ayant des troubles psychopathologiques à l'horizon 2022)

AXE 3 : accompagner les enfants dans leur développement et les jeunes vers l'autonomie = 6 actions

Objectif : Renforcer la qualité des accompagnements

9. Accompagnement santé (nomination d'un médecin référent, financement de soins alternatifs et soins non remboursés pour l'enfant : ostéo...)
10. Des mesures pour améliorer la qualité de l'accueil : soutien à la rénovation des établissements de la protection de l'enfance
11. Des mesures pour améliorer la qualité de l'accueil : des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
12. Des mesures pour améliorer la qualité de l'accueil : création d'une mission d'inspection des établissements et des assistants familiaux
13. En 2021, création d'un logiciel de gestion de places pour une meilleure articulation entre le Département et les associations = fluidifier le parcours des enfants

Objectif : Soutenir l'insertion des jeunes (bien les accompagner jusqu'à 21 ans)

14. Création du dispositif : bourse d'installation dans la vie autonome pour les 16-21 ans et préparer le jeune dès 16 ans à sa future autonomie grâce à la création d'un « référent insertion » au sein du pôle accueil familial

Aides aux territoires

Evolution de certains dispositifs en faveur des petites communes

Le Département renouvelle fortement son engagement en faveur des communes en adaptant sa politique aux évolutions et bouleversements que rencontrent les collectivités locales.

Aide aux petites communes rurales (APCR) : un même niveau d'accompagnement

En 2020, le Département a doublé le montant de ses aides (20 000 € au lieu de 10 000 €) au bénéfice des petites communes rurales puis a permis à celles ayant déjà engagé un contrat APCR avant 2020 de pouvoir bénéficier d'une nouvelle aide. Le Département souhaite aller encore plus loin aujourd'hui en autorisant les petites communes, bien que déjà engagées dans un contrat, à solliciter une nouvelle subvention chaque année jusqu'à la fin de ce contrat.

Cette mesure exceptionnelle permettra à ces communes de bénéficier du même niveau d'accompagnement par le Département que celles qui ne sont pas engagées dans un contrat APCR antérieur à 2020 (soit 20 000 € par an).

Assouplissement des règles relatives aux dossiers Covid-19

Le Département apporte une aide exceptionnelle aux communes pour les aider à faire face aux dépenses engendrées par la mise en place des mesures sanitaires, entre le 1^{er} avril et le 15 octobre 2020. Ce dispositif prévoyait une date limite de transmission des factures avant le 31 octobre. Conscient des difficultés pour certaines d'entre elles de respecter cette date, le Département a décidé de prolonger la limite de transmission des factures acquittées au 15 décembre 2020.

Schéma départemental de la politique culturelle

Bilan 2017-2020

A travers son schéma départemental de la politique culturelle, adopté en 2017, le Département du Calvados poursuit son engagement pour le développement culturel de l'ensemble des territoires et se mobilise pour un accès du plus grand nombre à une offre culturelle riche et diversifiée à destination de tous les publics. Un bilan des actions menées depuis 2017 est proposé à l'assemblée départementale.

Il agit notamment à travers les **contrats de développement culturels de territoire**. Avant tout adressé aux intercommunalités, le contrat vise à regrouper les orientations que les collectivités souhaitent développer et mettre en œuvre sur le plan culturel : 13 territoires (11 EPCI et 2 communes nouvelles) ont aujourd'hui signé une convention de préfiguration. D'ici janvier 2021, 6 auront signé la convention triennale qui permet d'assoir la stratégie de développement culturel : Cœur de Nacre, Prébocage Intercom, Valdallière, Terre d'Auge, Vallée de l'Orne et de l'Odon et Noues de Siennes.

La généralisation de cette politique contractuelle devrait être atteinte dans le courant de l'année 2021.

En matière d'**ingénierie culturelle territoriale**, depuis 2017, le Département a accompagné le recrutement de 12 professionnels pour plus de 290 000 €.

Il a par ailleurs subventionné la construction d'équipements culturels à hauteur de 20 M€ ces quatre dernières années sur le territoire de 9 EPCI.

A retenir également :

- **Deux mesures pour accompagner le secteur culturel impacté par la crise sanitaire :**
 - Une cellule d'aide et de conseil juridique et financier qui a accompagné une cinquantaine d'associations et d'entrepreneurs en partenariat avec la ville de Caen ;
 - Un fonds de soutien pour les associations : 21 structures accompagnées (fin octobre 2020) pour un montant de 98 000 €.
- **Le soutien à :**
 - 55 projets de création dans les territoires ;
 - Une vingtaine de groupes de musiques actuelles ;
 - 30 projets artistiques dans les établissements médico-sociaux ;
 - 10 structures en spectacle vivant et arts visuels labellisés DRAC (à Caen, Falaise, Blainville-sur-Orne, Iffs et Dives-sur-Mer) qui proposent plus de 1 000 représentations pour près de 300 000 spectateurs ;
 - Environ 40 festival par an.

- **Matériel scénique** : des prêts multipliés par 3 au profit des territoires ayant passé des contrats de développement culturel ;
- **Lecture publique / Bibliothèque du Calvados**
 - Un réseau de 132 établissements ;
 - Plus de 1,2 million de prêts en 4 ans (la réservation constituant désormais un prêt sur deux) ;
 - Un maillage d'équipements renforcé avec 16 bibliothèques créées ou réaménagées ;
 - **Boîte numérique** : un nombre de bénéficiaires multiplié par trois en 4 ans (de 5 776 en 2017 à 18 368 en 2020), des ressources en ligne ouvertes à l'ensemble des Calvadosiens pendant les périodes de confinement.
- **Archives**
 - 200 000 utilisateurs ont consulté le portail Internet des Archives fin octobre 2020 (contre 120 000 pour l'année 2019) et plus de 4 800 abonnés sur la page Facebook.
- **Archéologie – Musée de Vieux-la-Romaine**
 - 111 opérations menées en 2017-2020 (activité multipliée par 3,5 grâce aux interventions auprès des tiers aménageurs) ;
 - Un taux d'autofinancement de 70% en 2020 (45% en 2017)
 - Une fréquentation annuelle du musée de Vieux-la-Romaine accrue de 36% depuis 2017

Viabilité hivernale sur les routes départementales

Plus de 70 agents mobilisés

Du 16 novembre 2020 au 15 mars 2021, le Département du Calvados active son plan de viabilité hivernale. Ce dispositif vise à entretenir le réseau routier départemental principal en cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'y garantir la sécurité des usagers.

Pendant toute la période hivernale, 70 agents du Département sont d'astreint 24h/24 afin d'offrir des conditions de circulation optimales sur les 1 176 km de routes départementales du réseau prioritaire. Cela représente 20 % du réseau mais concentre 80 % du trafic routier. Ces routes prioritaires sont répertoriées, en cohérence avec les départements voisins, et concernent également les axes d'intérêt intercommunal.

A noter : la Desserte Portuaire et le viaduc du Haut Plateau, nouvellement aménagés, intègrent ce réseau principal et prioritaire.

Déploiement du dispositif

Les centres d'exploitation des six agences routières départementales déployés sur l'ensemble du Calvados sont dotés de stocks de sel. Cela leur permet d'intervenir en prévention en salage ou pour rétablir des conditions correcte d'adhésion des chaussées.

34 équipes sont mobilisées durant toute cette période hivernale. 70 agents peuvent à tout moment intervenir à l'aide de camions, sabots de déneigement et saleuses.

21 stocks de sel de déneigement sont d'ores et déjà constitués. En cas d'importantes chutes de neige, elles peuvent également adapter des étraves sur des tracteurs afin de permettre de rompre l'isolement des bourgs en milieu rural.

En outre, ponctuellement et lorsque les conditions l'exigent, le Département peut autoriser les exploitants agricoles équipés de moyens spécifiques à intervenir sur les routes afin de venir en soutien aux équipes. Des conventions sont également passées avec certaines collectivités afin de compléter les actions menées par le Département de manière concertée.

Connaitre les conditions de circulation

Usagers de la route, forces de l'ordre, secouristes, médias ont à disposition, gratuitement, le site inforoutes.calvados.fr qui permet de connaître les conditions de circulation en temps réel.

L'état des chaussées y est matérialisé par des couleurs : vert/normal – jaune/délicat – rouge/difficile – noir/impossible.

A noter : ce portail répertorie également les routes départementales en chantier.

Chiffres clés

- 1 176 km de réseau prioritaire = 80 % du trafic routier
- 70 agents
- 34 équipes
- 21 stocks de sel
- 6 agences routières départementales

Service de presse
presse@calvados.fr

Marianne Fresnais
02 31 57 11 20
06 98 96 05 45

Honorine Charroux
02 31 57 11 20
07 61 75 57 07